



association royale  
des architectes de Liège

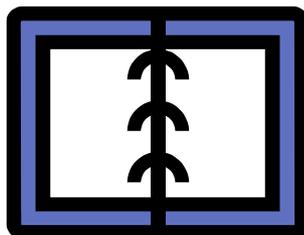
ARALg

Prochaine assemblée générale :  
Le 6 octobre 2009

dans les locaux de MAPEI à 16.30 heures

**MAPEI**

**Gamme bâtiment - carrelage –  
traitements des sols & POLYGLASS**



## A VOS AGENDAS !

✗ 6 octobre 2009 :	Assemblée générale MAPEI sa/nv
✗ 10 novembre 2009 :	Assemblée générale TECHNOSUN et 123 SOLAR Les capteurs photovoltaïque et thermique
✗ 20 novembre 2009 :	Visite à Beringen de la société HULLEBUSCH Pierres naturelles
✗ 8 décembre 2009 :	Assemblée générale TARKETT - Parquets
✗ <i>date à préciser</i> :	Conférence AR-CO

### COTISATIONS 2009 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres stagiaires :	
1 <sup>ère</sup> année inscription à l'ordre :	15 €
2 <sup>ème</sup> année :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2009.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.  
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

### ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE  
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



## La nouvelle gare des Guillemins

Comment voit-on la nouvelle gare de Liège ?

Pour des enfants à qui on a demandé ce qu'elle représentait, ils ont été nombreux à l'assimiler à un animal, soit une grenouille ou encore une carcasse de baleine.

Pour l'architecte CALATRAVA, auteur du projet, elle s'assimile à la féminité, étendue au pied de la colline de Cointe.

Une image élégante qu'il nous a dévoilée lors de la conférence donnée à la presse belge, qui était aussi invitée à visiter les lieux.

On rompt avec la tradition des gares fin du 19ème, début du 20ème siècle, c'est-à-dire d'un bâtiment en longueur, comprenant les services, mais masquant le trafic ferroviaire.

Ici, depuis la rue, le trafic ferroviaire est visible sous le voile de fer et de verre le couvrant, les services étant en sous-sol ou à l'écart.

Par cette visibilité, cette gare s'intègre presque au trafic urbain.

Toutes les liaisons, routières ou piétonnes s'étagent du haut de l'édifice, avec son Parking, jusqu'au bas de celui-ci avec l'entrée piétonnière et conduisent aisément les usagers vers les quais.

Ces accessibilités diversifiées sont un atout de confort pour les usages.

Je passerai sur les aspects économiques et ferroviaires, je m'attacherai au seul aspect « construction ».

Les difficultés furent nombreuses, on a mis 10 ans pour réaliser le projet, réalisation en tous points conforme à la maquette d'origine.

On se trouvait devant un travail par phases.

On devait d'abord réaliser une nouvelle infrastructure ferroviaire pour le TGV, construire la Gare nouvelle, démolir l'ancienne, aménager des accès provisoires pour les usagers vers les nouveaux quais, terminer le tout ;

- Difficulté d'exécution alors que le trafic fut maintenu intégralement ;
- Difficulté avec les lots à soumissionner parfois à re-soumissionner dans le cadre des marchés européens, ce qui n'est pas rien administrativement et juridiquement.

La mise en place des charpentes métalliques a été un succès d'exécution.

On les faisait glisser par poussage, entièrement montée, au-dessus des voies en activité.

La fabrication des éléments en béton blanc a du s'apprendre, c'était novateur à cette échelle et dans ces formes pour les entreprises belges.

Lors de cette visite, 3 jours avant la mise en service, l'étendue du chantier et du travail à y effectuer en final, se révélait par la présence de 400 ouvriers de corps de métier différent, principalement de parachèvement.

Quelle coordination !

Tout ceci peut expliquer un budget global de 445.000.000 d'euros, comprenant des travaux ferroviaires de 210.000.000 € et de 235.000.000 € pour le bâtiment. Les difficultés inhérentes à ce chantier presque pharaonique peuvent excuser en tout ou en partie le retard des travaux. (+/- 2 à 3 ans).

Le résultat est à la hauteur de ce que l'on espérait.

Liège a un nouveau monument à caractère international, on viendra de loin pour l'admirer.

Abordons l'environnement et la place qu'y occupe ce bâtiment monumental.

La gare se serait trouvée beaucoup trop à l'étroit dans la situation environnementale telle qu'elle était avant les travaux.

Une première étude de réaménagement du quartier prévoyait une place triangulaire, de faible ouverture.

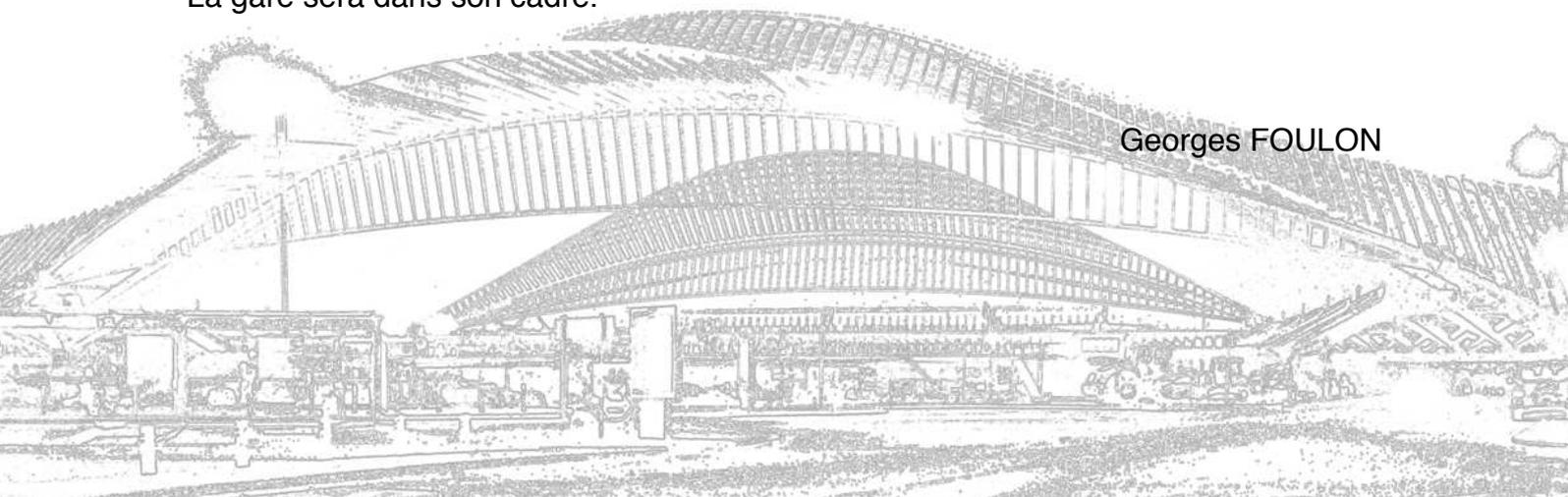
L'architecte CALATRAVA imaginait une vaste esplanade avec une darse centrale s'étendant jusque la Meuse. Cette idée bouleversait tout le quartier.

La ville de Liège a opté pour une solution moyenne, partiellement en fonction du bâti existant et en fonction de moyens financiers n'endettant pas la ville outre mesure.

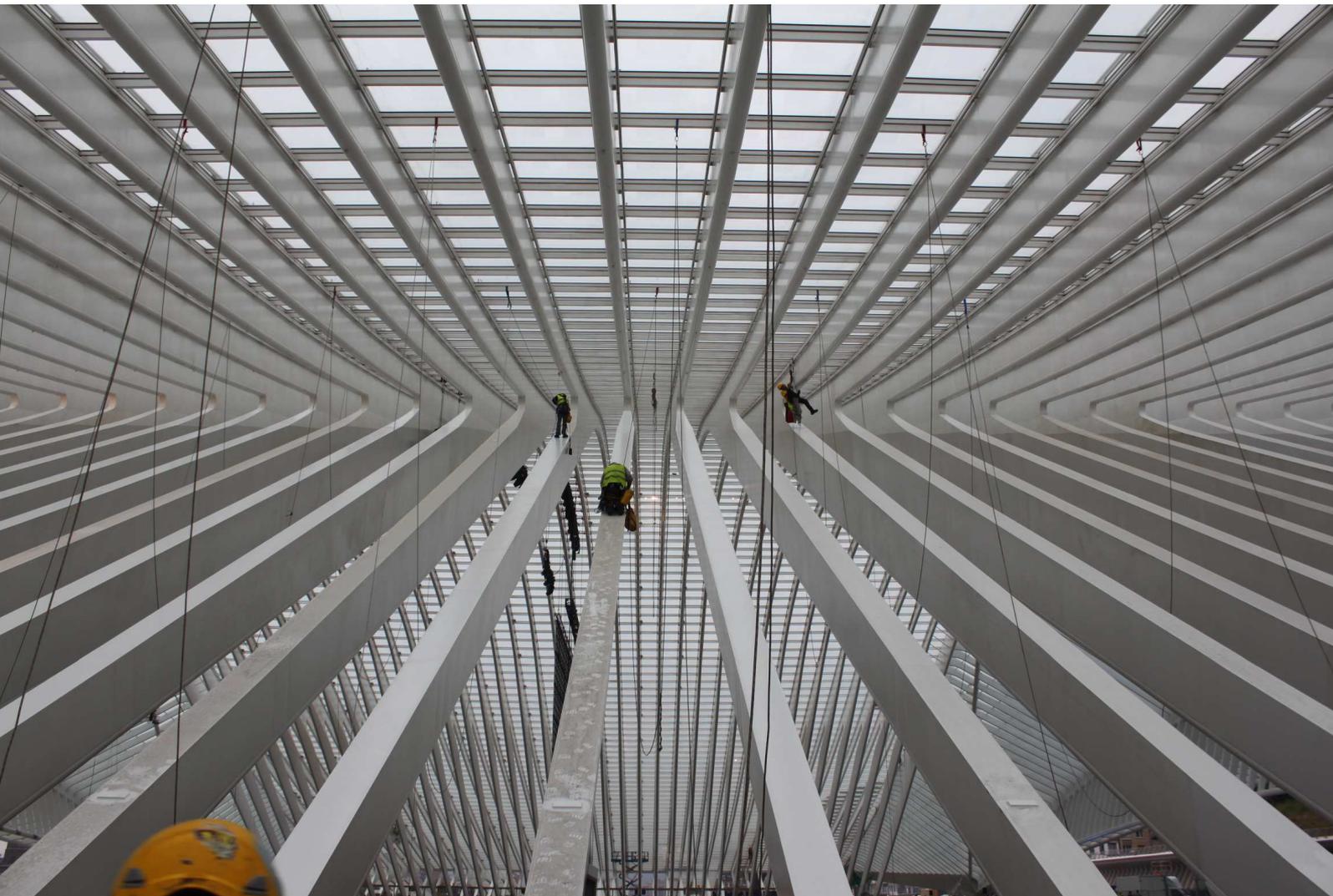
Le Bourgmestre vient de le déclarer, la percée jusqu'à la Meuse est retenue et la cité des Finances actuelle disparaît pour être reconstruite ailleurs.

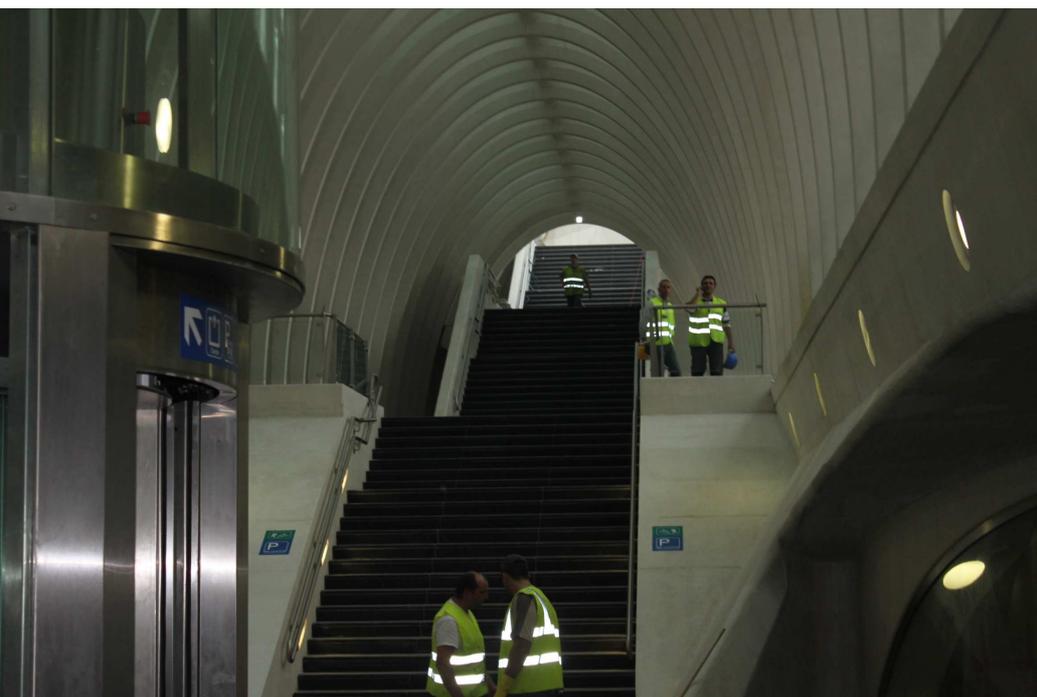
A ce moment, de la gare, le voyageur débarquant à Liège aura une vue jusqu'au parc de la Boverie, au-delà de la Meuse.

La gare sera dans son cadre.









Photos : Hervé GOFFIN

## L'exposition Paul JASPAR

Au Grand Curtius, Liège se souvient d'un architecte Paul JASPAR et d'artistes qui ont brillé - et trouvé les commandes - à une époque de grandeur économique de notre région.

Une exposition dédiée à P.JASPAR était attendue depuis longtemps alors que son bureau, ses archives demeuraient enfermées dans divers lieux.

Aujourd'hui, tout est réuni dans un parcours installé au Musée Curtius, il nous permet en outre d'apprécier la restauration des lieux, elle aussi fort attendue.

Qui était Paul JASPAR ?

Né en 1859, il étudiera à l'Académie des Beaux-Arts de Liège, puis à celle de Bruxelles. Acquis aux technologies nouvelles -la construction en acier prenait son essor à l'époque- il sera néanmoins un défenseur du patrimoine mosan.

Ce sont près de 350 pièces qui sont exposées parmi lesquelles 45 projets ou constructions qu'il dressera ou réalisera entre 1884 et 1932.

Le parcours de l'exposition est décliné en 9 sections, dont les plus représentatives architecturalement sont le *Bureau de l'architecte*, la *maison BENARD*, la *maison RASSENFOSSE*, *l'Art Nouveau* où les œuvres de l'architecte sont influencées par BEYAERT chez qui il a débuté sa carrière et HORTA qu'il avait connu à l'Académie de Bruxelles et *le Retour vers le passé*.

J'ai été surpris par le nombre de réalisations qu'il a fait. Il y en a qui subsistent, tantôt intactes dans leur style d'origine, d'autres plus ou moins bien restaurées, certaines dénaturées.

Passons en revue les quelques sections que j'évoque.

### Le bureau de l'architecte.

Nous entrons dans un monde disparu, là où avec des moyens qui sembleraient dérisoires aux plus jeunes confrères, on créait de grands projets.

Dans sa configuration, le bureau exposé doit dater des années 1900/1920.

Une machine à écrire, une machine à calculer, le coffret de plaques photos, tout cela dénotait à l'époque un bureau d'architecte bien outillé.

Trois appareils photos à plaques sont exposés. Dès que la photo sur plaque est apparue (vers 1860), les architectes ont adopté la photo comme outil de travail. JASPAR ne fut pas en reste, il classait soigneusement ses plaques et les fichait.

### La maison BÉNARD.

Elle existe toujours aujourd'hui, rue Lambert le Bègue, à peu près intacte dans sa partie logement. Les ateliers voisins ont été transformés.

Notons une belle reconstitution de la salle à manger de cette maison, elle nous plonge dans le style décoratif de l'époque.

### Atelier d'artistes.

La maison RASSENFOSSE, en style néo- mosan, qui existe intacte rue St Gilles.

Elle sera bientôt un musée en souvenir du peintre que fut RASSENFOSSE, ce qui mettra en valeur l'architecture et la décoration intérieure, elles aussi intactes.

### L'art Nouveau.

La maison Van der Schrick , rue du Vieux Mayeur, la maison de Mr Y.Clossen, rue du Jardin Botanique, un immeuble 145 boulevard de la Sauvenière, partiellement dénaturé, mais au départ à l'allure déjà moderne.

De cette même période, mais malheureusement disparues dans les années '60/'70, les Galeries liégeoises où, dans la structure apparente en acier, s'inséraient de larges vitrages, constituant 2 façades remarquables de légèreté.



### Le Retour vers le passé.

P.JASPAR était un admirateur de l'architecture mosane.

Entre autre il reconstruira l'Hôtel de ville de VISÉ, détruit par la guerre de '14-'18.

Il y ajoutera une aile latérale qui s'intègre bien à la partie reconstruite.

Voilà quelques brèves considérations sur l'ensemble de l'Exposition.

En support de la partie architecturale, en plus de quelques mobiliers de Serrurier-Bovy, on expose des peintures et sculptures d'artistes de l'époque dont A de Witte, A.Donnay, Léon Philippet, A Rassenfosse et O.Berchmans.

Cette exposition s'inscrit bien dans la suite de celle du Mamac, qui s'est tenue il y a quelques mois et traitant de l'œuvre de Serrurier-Bovy et des dessins d'architectes « Art nouveau ».

En son temps Jaspas côtoyait des confrères de renom bien dans la ligne du temps et dont certains bâtiments existent encore dans Liège.

Je cite parmi d'autres, Comblen, (dont la maison rue Louvrex vient d'être restaurée), Rogister et Devignée.

Je ne sais s'il y a une promenade «architectures de 1880 à 1920» à Liège, mais si elle existe, j'espère que l'œuvre de Jaspas y a sa place.

Cette exposition est un peu une fenêtre sur une époque ou de nouveaux talents artistiques se sont faits jour à Liège.

Profitez en jusqu'au 25 octobre, date de clôture.

Pour vous documenter préalablement, allez sur le site internet de présentation, très explicite par ses nombreuses photos : [www.grandcurtiusliege.be](http://www.grandcurtiusliege.be)

Un visiteur,  
G.FOULON.

## Convention et responsabilité professionnelle

en quelques mots

mais surtout en prémices de la **soirée d'information ARALg/AR-CO**

### La responsabilité professionnelle du concepteur

#### Responsabilité Pénale

Dans le cadre d'une non application des lois et règlements. Par exemple, le non respect du permis d'urbanisme, des coups et blessures involontaires ou encore un non respect de la loi sur la coordination en matière de sécurité et de santé. Il peut en résulter des amendes voir des peines de prison, etc.

#### Responsabilité Civile

Celle-ci est engagée lorsqu'un dommage est causé à autrui. Il faut un lien causal entre la faute et le dommage. Il en résulte une indemnisation en nature ou pécuniaire. Cette responsabilité peut-être contractuelle par le non respect du contrat d'architecture ou extra-contractuelle pour ne pas avoir agi en bon père de famille.

#### Responsabilité Décennale

Responsabilité relative à la stabilité mais également par extension (jurisprudence) à un usage impropre d'un immeuble.

Qui sont concernés : l'architecte, l'entrepreneur ainsi que le promoteur (Loi Breyne).

Cette responsabilité est contractuelle et d'ordre public, elle est liée à une construction et commence à la réception définitive ou provisoire.

### Convention avec le Maître d'ouvrage

Il est important de trouver un bon équilibre entre une convention juridiquement correcte et une convention pratiquement faisable.

Quelques limitations :

#### Loi sur les clauses abusives

La convention type doit être négociée, être équilibrée et ne pas contenir de clauses interdites (annexe de la loi)

#### Principes de droit général

Ne pas se dégager totalement de sa responsabilité.

Ne pas contenir d'exclusion qui peut vider la convention de l'ensemble de son contenu.

Aucune clause ne peut aller à l'encontre d'une règle d'ordre public.

#### Déontologie

La convention doit obligatoirement être écrite avec identification complète – type de société, n° d'entreprise, etc. si exercice de la profession en personne morale -.

#### Loi Laruelle et arrêté d'exécution

Obligation de mentionner dans la convention les coordonnées de la compagnie d'assurances, le numéro de police ainsi que les coordonnées du conseil provincial de l'ordre des

Les compagnies d'assurances mettent à disposition un contrat-type, convention entre le Maître d'ouvrage et le concepteur. Il appartient à chacun d'entre nous d'adapter celui-ci en fonction du type de marché et de la mission confiée.

## La journée ARCHIPRO

Une journée bien sympathique et conviviale entre Confrères durant laquelle l'information technique était possible auprès des différentes firmes présentes et qui nous a aussi permis de visiter la station d'épuration de Hermalle.

L'après-midi, un changement de programme de dernière minute nous a orienté vers l'exposition « Jaspar » dont vous trouverez un commentaire dans cette édition.



**S.V.P. PARTIE A RETOURNER D'URGENCE:**

MAIL: p.meilleur.architecte@swing.be

FAX: 071 / 77.73.75.

“ RITITOURS - AVRIL 2010 “

“FREIBURG im BREISGAU”

La démarche de développement durable.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

*Détails complets du voyage sur le site [www.aralg.be](http://www.aralg.be) (infos, voyages)*

Je soussigné:

NOM: .....

PRÉNOM .....

- ° Je participe au voyage de Freiburg du MERCREDI 21/04 au SAMEDI 24/04/2010.
- ° Je participe à la journée complémentaire du DIMANCHE 25 AVRIL 2010.
  - Supplément chambre double : 121 €/personne
  - Supplément chambre simple : 155 €/personne
- ° Je suis accompagné de ..... personne. (uniquement pour la réservation d'une CHAMBRE DOUBLE)
- ° Je réserve à cet effet: ..... **chambre double** (estimation sur base de 30 participants: 774.€/personne).  
..... **chambre simple** (estimation sur base de 30 participants: 672.€/personne).

Soit un **MONTANT TOTAL** de : ..... €.

Fait à ....., le ..... / ..... / 2010.

Signature avec mention “Lu & approuvé”.

Notes:

- 1/ La FACTURE, y compris d'acompte, vous sera directement envoyée par les soins de INNOVATION ACADEMY e.v. Bertoldstr. 45, D-79098 FREIBURG.
- 2/ Dès l'enregistrement de votre participation, une première FACTURE de 450.€. vous sera adressé à titre d'acompte. Le solde sera établi définitivement dès que possible et au plus tard pour le 30/11/2009.  
C'est un voyage entièrement déductible pour les professionnels.
- 3/ En cas de désistement après le 30/11/09, je m'engage à ne pas réclamer aucune somme versée, sauf en cas de force majeure et en fonction des frais fixes non récupérables.